

Appel à candidature pour contrat doctoral 2019 - 2022

Contrat doctoral - Université d'Artois

DROIT

Sujet de thèse proposé:

Les ressources génétiques du patrimoine naturel.

Étude de droit international

Mot clefs : Droit international, biodiversité, ressources génétiques, patrimoine.

La thèse relève des analyses du droit international de l'environnement, plus particulièrement du domaine de la protection de la biodiversité qui, relativement ancien en droit international, connaît un très vif regain d'intérêt (Rapport IPBES mai 2019 sur la disparition de la biodiversité mondiale). Dans ce cadre général, le projet de thèse a pour ambition l'identification précise des règles internationales relatives aux ressources génétiques du patrimoine naturel faunistique et floristique. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, protocole à la Convention sur la diversité biologique de 1992, dit protocole anti-biopiraterie, adopté le 29 octobre 2010 et entré en vigueur le 12 octobre 2014, énonce un certain nombre de règles pertinentes. Toutefois, le droit applicable relève aussi d'autres réglementations internationales, telles celles du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Commission de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de la Convention internationale de la FAO pour la protection des plantes (IPPC) de l'Union pour la protection des obtenteurs végétales, ou de celles de l'OMPI et de l'OMC. La détermination des règles juridiques applicables supposera de démêler les écheveaux normatifs internationaux en la matière. De surcroît, le Protocole de Nagoya, comme les autres sources conventionnelles visées, ne fait pas l'objet d'une adhésion universelle. Des divergences importantes existent entre États selon principalement leur niveau de développement et au nom de leur souveraineté sur les ressources génétiques du patrimoine naturel. Enfin, les dispositions internationales applicables aux ressources génétiques du patrimoine naturel mériteront d'être analysées à l'aune des règles et pratiques relatives aux données numériques (collecte, inventaire, licence et *open data*).

Compétences attendues :

- Capacité à mener une recherche et excellentes qualités rédactionnelles
- Formation à titre principal en droit international avec excellente connaissance du droit international de l'environnement, de la biodiversité notamment.
- Intérêt pour les questions relatives aux nouvelles technologies, données numériques, intelligence artificielle, selon un axe de recherche développé par le CDEP.
- Capacité à s'insérer dans un projet de recherche collective et à s'y investir
- Bonne maîtrise de l'anglais

Directeur de thèse : Hugues HELLIO, MCF HDR, hugues.hellio@univ-artois.fr

Laboratoire – Unité de recherche

Centre Droit Éthique et Procédures CDEP, EA 2471, 59500 Douai, France.

Université d'Artois, Faculté de droit de Douai

<http://cdep.univ-artois.fr/>

Direction du CDEP : Hugues HELLIO, hugues.hellio@univ-artois.fr

Secrétariat du CDEP : Sarah ROBASZKIEWICZ, sarah.robaszkievicz@univ-artois.fr

Tél : 03 27 94 57 18

École doctorale - Procédure et calendrier

École Doctorale des sciences Juridiques, Politiques et de Gestion

<http://edoctore74.univ-lille2.fr/>

Contact : Sophie Ranchy, sophie.ranchy@univ-lille.fr : Tél : 03 20 90 75 64 -

Françoise Vanhulle (bureau R 3-49), francoise.vanhulle@univ-lille.fr Tél : 0320907555

1- Dépôt des intentions de candidatures selon formulaire ED : 27 juin 2019

2- Envoi des dossiers début juillet (en plus des pièces administratives, les dossiers devront comprendre un CV et une lettre de motivation ; le relevé des notes du M1 et M2, un document de deux pages de réflexion sur le sujet de thèse proposé et dès que possible le mémoire de recherche de M2 qui ne sera pas diffusé à des tiers.

3- Dépôt des dossiers complets à l'ED : vendredi 6 septembre à 12h00 (attention : les mémoires recherche de masters devront impérativement être soutenus avant cette date)

4- Audition des candidats : vendredi 13 septembre

Détails pour les candidatures :

Les candidats devront :

1. répondre aux conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, dont l'objet est de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et à simplifier la gestion des contrats par les établissements.
2. prendre connaissance du règlement relatif au concours des contrats doctoraux, reproduit à la fin de ce document, affiché à l'école doctorale et publié sur le site internet de l'école doctorale (<http://edoctore74.univ-lille2.fr>)
3. remplir le formulaire de demande de dossier (v. page16), le compléter et le transmettre pour le **27 juin 2019 à 17h00** ; le dossier de candidature vous sera alors envoyé par retour de courrier ou d'email selon votre choix. **Toute demande déposée ou reçue après cette date sera irrecevable (cachet de la poste faisant foi).**
4. remplir le dossier de candidature, y joindre les pièces complémentaires et déposer l'ensemble pour le **06 septembre 2019 (12 h.)** dans les locaux de l'école doctorale. **Tout dossier déposé ou reçu après cette date sera irrecevable (cachet de la poste faisant foi).**

Modalités de sélection

- Le jury se prononcera sur la qualité de votre projet de recherche auquel vous devez apporter le plus grand soin. En rédigeant votre projet vous veillerez à faire le point sur l'état des travaux dans le domaine notamment en présentant une bibliographie provisoire.
- Les thématiques sont « ouvertes à la mobilité » : les candidatures peuvent provenir de tous les établissements.
- Les sujets des thèses devront impérativement s'inscrire dans une des thématiques décrites dans ce document ou dans les axes de recherches des laboratoires.

Phase d'admissibilité : examen des dossiers

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **10 septembre 2019** pour examiner les dossiers et déterminer les candidats admissibles à l'audition. La liste des candidats admissibles à l'audition sera publiée sur le site internet et dans les locaux de l'école doctorale. Les candidats admissibles seront prévenus par courrier électronique de leur heure de passage. Les candidats dont le dossier est rejeté seront également prévenus par courrier électronique.

Phase d'admission : audition des candidats

- Le jury désigné par la directrice de l'école doctorale se réunira le **13 septembre 2019** pour auditionner les candidats. Il se réunit sous la présidence de la directrice de l'école doctorale.
- Chaque membre du jury dispose du texte écrit du projet. L'ordre de passage des candidats se fait par ordre alphabétique à partir d'une première lettre tirée au sort. Chaque candidat reçoit une convocation par courrier électronique avec une heure de passage. L'audition du projet s'accompagne de questions pour une durée de quinze minutes.
- Un vote clôt les auditions. Il intervient place par place, par ordre de mérite. En cas de besoin une liste complémentaire est prévue. Il est convenu que ce vote sera la proposition de la directrice de l'école doctorale au Président de l'établissement concerné qui prend la décision finale.